

#### COMMUNIQUÉ FINANCIER INFORMATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2025<sup>1</sup>

Tremblay-en-France, le 23 octobre 2025

Aéroports de Paris SA

### Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2025 : Groupe ADP enregistre une croissance solide et confirme ses objectifs

- ◆ Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 5 037 millions d'euros aux 9 premiers mois 2025, en hausse de 9,4 % (+432 M€) par rapport aux 9 premiers mois 2024, du fait principalement de la croissance du trafic sur :
  - le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de 6,9 % (+106 M€), à 1 640 millions d'euros;
  - le chiffre d'affaires des Commerces & services, en hausse de 12,4 % (+178 M€), à 1 612 millions d'euros ;
  - le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de 10,1% (+149 M€), à 1 631 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (243) millions d'euros, un niveau stable par rapport aux 9 premiers mois 2024.

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec les 9 premiers mois 2024. Les hypothèses, prévisions et objectifs pour 2025 sont synthétisés en page 11 du présent communiqué. Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 1.

### Données clés

INDICATEURS OPÉRATIONNELS				
	9M 2025	9M 2024	Var. 2025/	2024
Trafic du Groupe ADP	286,3 Mpax	275,1 Mpax	+11,2 MPax	+4,0 %
dont trafic de Paris Aéroport	81,2 Mpax	78,4 Mpax	+2,8 MPax	+3,5 %
	9M 2025	9M 2024	Var. 2025/2024	Var. 2025/2023
CA / Pax Extime Paris	31,3 €	31,4 €	-0,3 %	+5,3 %

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	25/2024
Chiffre d'affaires <sup>2</sup>	5 037	4 605	+432 M€	+9,4 %
dont Activités aéronautiques	1 640	1 534	+106 M€	+6,9 %
dont Commerces & services	1 612	1 434	+178 M€	+12,4 %
dont Immobilier	274	251	+23 M€	+9,2 %
dont International & développement aéro.	1 631	1 482	+149 M€	+10,1 %

Ce document est établi volontairement par Aéroports de Paris. Voir l'article 10 de la position-recommandation de l'AMF - Guide de l'information périodique des sociétés cotées (DOC-2016-05, dernièrement modifié le 28 juillet 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Avant éliminations inter-segment, voir en page 6 du présent communiqué pour le détail du chiffre d'affaires consolidé.

#### Philippe Pascal, Président-directeur général, a déclaré :

« Depuis le début de l'année, le groupe a accueilli 286,3 millions de passagers dans l'ensemble de ses aéroports, soit 4,0 % de plus qu'à la même période en 2024. À Paris, le trafic est en hausse de 3,5 %, avec 81,2 millions de passagers. Le chiffre d'affaires par passager Extime Paris s'établit à 31,3 €. Le chiffre d'affaires consolidé affiche une croissance solide de 9,4 % pour atteindre 5 037 millions d'euros sur les 9 premiers mois de 2025. Ces tendances sont conformes à nos hypothèses et, malgré un contexte exigeant, nous permettent de confirmer l'ensemble de nos objectifs pour l'année 2025.

Ces derniers mois, nous avons mis en œuvre plusieurs actions concrètes pour répondre à la priorité que j'ai souhaité donner à la compétitivité et à la décarbonation des aéroports parisiens.

Un mois seulement après la signature de Connect France, un partenariat d'actions avec Air France au service de l'attractivité et la compétitivité du hub de Paris-Charles de Gaulle d'Air France, nous avons mis en place le Short connexion pass, destiné à faciliter les correspondances courtes.

En outre, après trois mois d'une grande concertation publique sur la vision d'aménagement de Paris-Charles de Gaulle, nous sommes confortés dans notre projet par le fort niveau de participation ainsi que la bonne réception des grandes orientations, en particulier la modularité des aménagements.

Alors que nous célébrons, le 24 octobre, les 80 ans de l'entreprise, marquée par l'innovation permanente et la réponse aux grands enjeux de société et du pays, nous sommes plus que jamais tournés vers l'avenir avec la préparation d'un nouveau Contrat de Régulation Économique. Sa mise en place, envisagée début 2027, servira notre ambition de création de valeur, au bénéfice de toutes les parties prenantes. À cette fin, le groupe rendra public le 10 décembre 2025 sa proposition de contrat dont les termes seront négociés au long de l'année 2026. »

### Commentaires sur l'actualité du groupe depuis le 1er janvier 2025

Les actualités nouvelles, par comparaison à celles figurant dans le communiqué de résultats du premier semestre 2025, sont signalées par [nouveau] et celles comportant des mises à jour sont signalées par [mis à jour].

### Évolutions de la gouvernance

#### Nomination aux fonctions de Président-directeur général de la société Aéroports de Paris

Les services du Président de la République française ont diffusé le 20 janvier 2025 un communiqué indiquant que ce dernier envisageait la nomination de M. Philippe Pascal en qualité de Président-directeur général de la société Aéroports de Paris. Les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées respectivement les 5 et 12 février 2025, dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, sur ce projet de nomination.

À l'issue du Conseil d'administration du 18 février 2025, M. Philippe Pascal a été nommé Président-directeur général à compter de cette date<sup>3</sup>.

#### Nomination aux fonctions de Directrice générale déléguée

Sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration du 18 février 2025 a nommé Mme Justine Coutard en qualité de Directrice générale déléguée, mandataire social de la société.

#### Nominations au sein du Groupe ADP et évolution de la gouvernance interne

Le 14 mars 2025, sur décision de Philippe Pascal, Président-directeur général, le Groupe ADP a annoncé une évolution de la gouvernance interne, effective immédiatement, visant à renforcer l'agilité, la collégialité et la transversalité dans la prise de décision. Cette réorganisation repose sur deux axes majeurs :

- ◆ Regroupement des directions en cinq pôles afin de favoriser la coordination, le décloisonnement et la cohérence des enjeux internes et externes :
  - ♦ Aménagement, environnement et parties prenantes, sous l'autorité de Justine Coutard, Directrice générale déléguée;
  - Opérations et innovation, sous la responsabilité de Régis Lacote, nommé Directeur général adjoint depuis le 14 mars 2025. Il demeure Directeur de l'aéroport Charles-de-Gaulle ;
  - Finances, stratégie et développement, sous la responsabilité de Christelle de Robillard, ayant pris ses fonctions en tant que Directrice générale adjointe le 7 avril 2025;
  - Simplification, transformation et ressources humaines, sous la responsabilité de Loïc Aubouin, nommé Directeur général adjoint depuis le 14 mars 2025. Il demeure Directeur juridique et des assurances;
  - Retail et hospitalité, sous la responsabilité de Mathieu Daubert, nommé Directeur général adjoint depuis le 14 mars 2025.
- ◆ Création d'un Comité de direction générale, composé du Président-directeur général, de la Directrice générale déléguée et des quatre Directeurs généraux adjoints, afin d'accélérer les décisions stratégiques et renforcer la lisibilité de l'organisation.

Le Comité Exécutif conserve son rôle de définition et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe ADP. Cette évolution n'entraîne aucune modification des périmètres de responsabilité, des effectifs cibles ou des compétences exercées. Elle vise à fluidifier les processus décisionnels, renforcer la transversalité des expertises et optimiser l'efficacité de la gouvernance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir <u>communiqué du 18 février 2025</u> et décision du 18 février 2025 du ministre de l'économie des finances et de l'industrie disponibles sur le site internet de la société dans la section « information réglementée AMF ».

### Initiatives stratégiques

#### Concertation volontaire du public relative au projet « CDG & VOUS » [mis à jour]

Du 8 avril 2025 au 8 juillet 2025, le Groupe ADP a mené une concertation publique volontaire, intitulée « CDG & VOUS », afin d'associer l'ensemble des parties prenantes sur la vision d'aménagement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Cette concertation a permis de recueillir l'avis des riverains, salariés, partenaires et acteurs locaux sur les grandes orientations du projet : renforcer l'intermodalité avec le train, accélérer la décarbonation du secteur aérien, mieux intégrer l'aéroport dans ses territoires voisins et créer une contribution positive pour toutes les parties prenantes.

Grâce à 55 événements organisés dans près de 800 communes, ce temps de dialogue a permis d'enrichir les bases de la transformation du Groupe ADP, comme leader d'un nouveau modèle aéroportuaire fondé sur la transition environnementale du secteur aérien et la qualité de service.

Les éléments du projet qui ont été présentés dans ce cadre, notamment les caractéristiques, les phasages et les montants d'investissements, constituent des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer en conséquence de la concertation ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales à venir.

Clôturée le 8 juillet, la concertation est venue enrichir la préparation du futur plan d'investissements dans une logique de développement acceptable et durable. Ses conclusions, présentées le 9 octobre, mettent l'accent sur les mesures de réduction des nuisances sonores, le soutien à l'intermodalité, la favorisation de l'emploi local, et le développement d'énergies décarbonées.

# « Connect France » : Air France et Groupe ADP font drapeau commun, avec le soutien de l'État français, pour mieux connecter et faire gagner la France [mis à jour]

Le 20 juin 2025, à l'occasion de la 55° édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget, Air France et le Groupe ADP, avec le soutien de l'État français, ont annoncé le lancement de « Connect France », un partenariat stratégique visant à faire du hub de Paris-Charles de Gaulle une référence mondiale en matière de connectivité, d'expérience client et de décarbonation.

Cette initiative commune repose sur une feuille de route ambitieuse pour relever les défis concurrentiels internationaux, préserver la souveraineté aérienne française, et renforcer l'attractivité économique et touristique du pays. Connect France vise à renforcer la coopération existante entre Air France et Groupe ADP à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, en s'appuyant sur leurs atouts respectifs et en déployant des projets concrets.

Parmi ces projets:

- ◆ la mise en place, dès l'été 2025, d'un short connection pass pour mieux réussir les correspondances courtes à Paris,
- ♦ une refonte prochaine de la dénomination des terminaux de Paris-Charles de Gaulle pour un parcours passagers plus lisible,
- ♦ le développement d'une nouvelle offre de stop-overs (escales longues) à partir de 2026 pour valoriser Paris et sa région,
- ♦ la transformation du Terminal 2E Hall K en vitrine du savoir-faire français.

Les deux partenaires s'engagent également à accélérer le développement des carburants d'aviation durables, à renforcer leur coopération en matière de performance opérationnelle, d'innovation et d'enjeux environnementaux.

Ce partenariat marque une nouvelle ère de collaboration entre les deux acteurs majeurs du transport aérien en France, au service de la compétitivité du hub d'Air France.

#### Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2025

Selon les World Airport Awards 2025, dévoilés le 9 avril 2025 par l'organisme Skytrax, 8 aéroports du Groupe ADP figurent dans le Top 100 des meilleurs aéroports du monde. Parmi eux, Paris-CDG est élu « meilleur aéroport européen » pour la quatrième année consécutive et se classe au 7° rang mondial, tandis que Paris-Orly conserve la 30° place des meilleurs aéroports du monde.

Ces résultats récompensent l'engagement des équipes du Groupe ADP en faveur de la qualité de service et attestent des atouts du groupe pour devenir une référence mondiale en matière d'hospitalité géroportuaire.

#### Feuille de route stratégique 2025 Pioneers

Pour ces 9 premiers mois, les actions engagées dans le cadre de la feuille de route 2025 Pioneers se sont poursuivies conformément aux ambitions définies. À fin juin 2025, le point d'avancement fait état de 6 indicateurs atteints sur les 20 suivis, dont deux l'avaient déjà été à fin 2024 ; il s'agit du KPI n°14 « Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly » et le KPI n°18 « Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs ». Les quatre indicateurs désormais atteints eux-aussi sont les suivants :

- ◆ KPI n°6 « Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes »,
- ◆ KPI n°9 « Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly, avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains »,
- ◆ KPI n°10 « Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030 »,
- ◆ KPI n°15 « Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique ».

S'agissant des deux indicateurs KPI n°4 : « Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle une facilitation biométrique dans leur parcours au départ » et le KPI n°16 : « Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation », leur trajectoire laisse à penser qu'ils ne pourront pas être pleinement atteints d'ici la fin 2025, conformément aux indications partagées fin 2024<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir <u>communiqué du 19 février 2025</u>.

L'évaluation périodique montre par ailleurs que 5 indicateurs affichent de bons résultats à fin juin 2025, mais sont aujourd'hui considérés comme à risque et pourraient n'être atteints que partiellement d'ici la fin de l'année 2025 :

- ◆ KPI 1 « Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée », bien que le niveau de ponctualité soit en hausse à Paris-CDG et Paris-Orly par rapport à la tendance observée ces dernières années, un risque significatif subsiste sur le second semestre en raison de la forte saisonnalité.
- ◆ KPI n°2 « Réduire de 7 % les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et Paris-Orly », l'objectif devrait être atteint pour Paris-CDG (toutes catégories d'avions) et sur les moyens-porteurs à Paris-Orly, mais reste compromis pour les gros porteurs à Paris-Orly, en raison de travaux de réhabilitation qui ont débuté en 2025.
- ◆ KPI n°5 « Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers », bien que des progrès significatifs aient été réalisés, cet objectif pourrait s'avérer difficile à atteindre d'ici fin 2025.
- ◆ KPI n°7 « Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly », l'objectif est déjà atteint à Paris-Orly avec la mise en service en 2024 de la ligne 14. A Paris- CDG, en revanche, l'objectif ne pourra être atteint que partiellement, malgré plusieurs initiatives complémentaires déjà engagées. Parmi elles, le CDG Express, viendra renforcer significativement l'offre multimodale d'ici 2027.
- ◆ KPI n°20 « Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance », malgré des taux très élevés, la rotation naturelle des collaborateurs compromet l'atteinte de l'objectif.

Le Groupe reste attentif aux progrès réalisés sur l'ensemble des objectifs, y compris pour ceux qui ne pourront pas être atteints dans les délais prévus, et poursuivra ses efforts au-delà de la feuille de route 2025 Pioneers.

Tous les autres objectifs mesurés par les indicateurs de la feuille de route 2025 Pioneers devraient être atteints à horizon fin 2025. Le suivi détaillé de l'ensemble des indicateurs figure en page 13 du communiqué des résultats semestriels 2025.

#### L'agence de notation extra-financière ESG Score relève la note du Groupe ADP à AAA+

Engagé dans une démarche de notation sollicitée auprès de l'agence de notation ESG Score, le Groupe ADP voit sa note rehaussée à AAA+ [92/100] en juin 2025 vs AA+ (89/100) en décembre 2023.

Pour l'agence, dont la méthode d'évaluation est élaborée à partir des référentiels des normes internationales et d'une base DATA de bonnes pratiques ESG, « la poursuite des projets liés à la transition énergétique et à la maitrise des impacts environnementaux des activités a été permise grâce à la qualité du plan RSE engagé. » Lancé en 2022, le plan « 2025 Pioneers for Trust » du Groupe ADP porte sur l'ensemble de ses responsabilités extra-financières.

### Éléments financiers

#### Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 13 mars 2025, Aéroports de Paris a réalisé avec succès une nouvelle émission obligataire d'un montant total de 1 milliard d'euros, répartie en deux tranches :

- une première tranche de 500 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans, assortie d'un coupon au taux fixe de 3,500 %;
- ◆ une seconde tranche de 500 millions d'euros, d'une maturité de 11 ans, assortie d'un coupon au taux fixe de 3,750 %.

Le produit net de cette émission a été utilisé pour financer le rachat et le remboursement d'emprunts obligataires, ainsi que d'autres remboursements.

#### Rachat partiel d'un emprunt obligataire

Le 21 mars 2025, Aéroports de Paris a finalisé le rachat de 250 millions d'euros de ses obligations à échéance 2026 portant un coupon de 2,125 %. Lancée le 13 mars 2025, cette opération fait suite au règlement-livraison de son émission obligataire à double tranche de 1 milliard d'euros et s'inscrit dans la politique de gestion dynamique du profil de la dette de la Société. A l'issue de cette opération, 750 millions d'euros d'obligations à échéance 2026 restent en circulation.

#### S&P Global Ratings confirme la notation de crédit du Groupe ADP à A-, avec une perspective stable

Le 16 mai 2025, l'agence S&P Global Ratings a confirmé la notation de crédit du Groupe ADP à A-, assortie d'une perspective stable. Cette décision reflète la solidité du modèle économique, le positionnement géographique stratégique du Groupe ADP aux abords de la capitale française, ainsi que sa capacité à générer des résultats robustes dans un contexte macroéconomique incertain. S&P met en avant la résilience du trafic passagers, la place centrale du hub parisien dans le paysage européen et la qualité du portefeuille international. Le rapport introduit par ailleurs une évolution positive de la méthodologie d'analyse du risque associé aux activités à l'international en s'appuyant désormais sur le cash-flow opérationnel plutôt que sur la notion d'EBITDA, ce qui reflète plus fidèlement le modèle d'Aéroports de Paris et de ses participations. Enfin, l'agence indique qu'une amélioration de la visibilité réglementaire, notamment dans le cadre du futur Contrat de Régulation Économique, attendu à partir de 2027, pourrait soutenir une évolution positive de la notation.

#### Ajustement de la politique de distribution au titre de 2025

Ainsi qu'annoncé dans le communiqué du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le résultat net part du groupe du premier semestre 2025 est affecté par l'accroissement, temporaire, de la fiscalité en France et par des effets comptables liés aux variations anormalement élevées des taux de change. Dans ce contexte, le conseil d'administration d'Aéroports de Paris, dans sa séance du 30 juillet 2025, a décidé de proposer, sous réserve de l'approbation des actionnaires en assemblée générale, l'ajustement de la politique de distribution du dividende de 60 % du résultat net part du groupe au titre de 2025 en introduisant un plancher de 3,00 euros par action. L'introduction de ce plancher dans la politique de dividende du groupe pour 2025 apporte aux actionnaires, sous réserve de l'approbation en assemblée générale, un rendement minimum en limitant le risque de volatilité à la baisse sur les dividendes.

#### Processus d'homologation tarifaire 2026 [nouveau]

Dans le cadre de la procédure d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires, Aéroports de Paris a notifié, le 17 octobre 2025, à l'Autorité de régulation des transports (ART) les tarifs fixés pour la période tarifaire 2026 (du 1er avril 2026 au 31 mars 2027).

Il est rappelé que, en l'absence de contrat de régulation économique, les tarifs sont soumis au respect de trois exigences :

- ◆ La limitation, pour les activités de service public aéroportuaire (caisse aéronautique), du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus ;
- ◆ La juste rémunération des capitaux investis (ROCE) du périmètre régulé d'Aéroports de Paris appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du même périmètre ;
- ♦ l'évolution des tarifs par rapport aux tarifs en vigueur doit être modérée.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, Aéroports de Paris a notifié à l'ART une proposition tarifaire reposant sur :

- ◆ Pour les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, une évolution homogène de +1,5 % des redevances, hors redevance PHMR<sup>5</sup>. La proposition concernant cette redevance est de +15 %.
- ◆ Pour Paris-Le Bourget, une augmentation moyenne des redevances de +2,5 %.

L'Autorité dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour rendre sa décision relative à l'homologation de la proposition tarifaire.

#### Processus d'élaboration du prochain contrat de régulation économique [nouveau]

Groupe ADP entend rendre public le 10 décembre 2025 sa proposition ainsi que l'avant-projet de contrat, après avoir d'ores-et-déjà consulté les usagers.

L'avis des usagers sera à nouveau sollicité autour de la fin du mois de janvier 2026, sur la proposition globale d'Aéroports de Paris et sur la durée du contrat proposée, au vu du projet industriel (votes distincts).

L'État aura ensuite la possibilité de saisir l'Autorité de régulation des transports pour avis simple qui pourra intervenir d'ici le début du 2ème trimestre 2026. Le projet de contrat sera ensuite négocié avec l'État puis remis au vote des usagers.

À l'issue de ce vote, l'Autorité de régulation des transports sera saisie pour avis conforme. Si cet avis est obtenu, le projet de contrat pourra ensuite être finalisé, signé et publié à la fin de l'année 2026, pour une entrée en vigueur envisagée début 2027.

L'ensemble de ce calendrier prévisionnel et indicatif tient compte des délais réglementaires et de délais nécessaires pour assurer une consultation effective des usagers.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

### Présentation du chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2025

#### Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	5/2024
Chiffre d'affaires	5 037	4 605	+432 M€	+9,4 %
Activités aéronautiques	1 640	1 534	+106 M€	+6,9 %
Commerces et services	1 612	1 434	+178 M€	+12,4 %
Dont Extime Duty Free Paris	631	598	+33 M€	+5,5 %
Dont Extime Travel Essentials Paris	146	139	+7 M€	+5,0 %
Immobilier	274	251	+23 M€	+9,2 %
International et développements aéroportuaires	1 631	1 482	+149 M€	+10,1 %
Dont TAV Airports	1 389	1 231	+158 M€	+12,8 %
Dont AIG	230	212	+18 M€	+8,5 %
Autres activités	123	138	-15 M€	-10,9 %
Eliminations et résultats internes	(243)	(234)	-9 M€	+3,8 %

### Analyse par segment

### Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	5/2024
Chiffre d'affaires	1 640	1 534	+106 M€	+6,9 %
Redevances aéronautiques	1 000	928	+72 M€	+7,8 %
Redevances passagers	662	599	+63 M€	+10,5 %
Redevances atterrissage	207	200	+7 M€	+3,5 %
Redevances stationnement	130	130	- M€	- %
Redevances spécialisées	223	198	+25 M€	+12,6 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	397	392	+5 M€	+1,3 %
Autres produits	20	16	+4 M€	+25,0 %

Au cours des 9 premiers mois de 2025, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de 6,9 % (+106 M€), à 1 640 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de 7,8 % (+72 M€), à 1 000 millions d'euros du fait de l'augmentation du trafic et de la hausse de 4,5 % en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025<sup>6</sup>. Il est composé :

- ◆ du produit de la redevance par passager, en hausse de 10,5 % (+63 M€), portée par la progression du trafic passagers (+3,5 %), ainsi que la hausse de la part du trafic international (+ 0,7 pt);
- ♦ du produit de la redevance d'atterrissage, en hausse de 3,5 % (+7 M€), liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+3,3 %);
- ♦ du produit de la redevance de stationnement, stable à 130 M€.

Le produit des **redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux PHMR)** est en hausse de 12,6 % (+25 M€), à 223 millions d'euros par rapport aux 9 premiers mois 2024. Cette hausse s'explique notamment par la croissance du trafic et par l'augmentation des tarifs, notamment pour la redevance d'assistance aux PHMR<sup>7</sup>, dont les tarifs ont augmenté d'environ 25 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025<sup>6</sup>.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de 1,3 % (+5 M€), à 397 millions d'euros. En application de la loi de finances pour 2025, la part des coûts relatifs aux activités de sureté et de sécurité aéroportuaire non couverts par le tarif de sureté et de sécurité et restant ainsi à la charge d'Aéroports de Paris (dite « ticket modérateur ») a été rehaussée à 8 %<sup>8</sup>. Ainsi, durant ces 9 premiers mois de 2025, la croissance de l'activité, en lien avec celle du trafic, est partiellement compensée par l'accroissement de ce manque à gagner.

Les **autres produits** sont en hausse de 25,0 % (+4 M€), à 20 millions d'euros. Ces produits sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'aires aéronautiques et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers.

Par sa décision n°2024-087 du 12 décembre 2024, publiée le 16 janvier 2025, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Cette homologation s'est traduite, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des redevances de +4,5 % en moyenne, une hausse de la redevance PHMR de +25 % en moyenne et de +5,5 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget. Les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le <u>site internet</u>.

Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

<sup>8</sup> Contre 6 % précédemment.

#### Commerces et services

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	5/2024
Chiffre d'affaires	1 612	1 434	+178 M€	+12,4 %
Activités commerciales	1 125	924	+201 M€	+21,8 %
Extime Duty Free Paris	631	598	+33 M€	+5,5 %
Extime Travel Essentials Paris	148	139	+9 M€	+6,5 %
Autres Boutiques et Bars & restaurants	98	96	+2 M€	+2,1 %
Publicité	45	56	-11 M€	-19,6 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	16	=	- M€	- %
Autres produits commerciaux et d'hospitalité	187	35	+152 M€	+434,3 %
Parcs et accès	137	136	+1 M€	+0,7 %
Prestations industrielles	166	155	+11 M€	+7,1 %
Recettes locatives	159	150	+9 M€	+6,0 %
Autres produits	23	67	-44 M€	-65,7 %

Au cours des 9 premiers mois de 2025, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, est en hausse de 12,4 % (+178 M€), à 1 612 millions d'euros. Par rapport à la même période en 2024, le segment intègre désormais les contributions des sociétés P/S et PEG acquises en octobre 2024 et de SDA Croatie, dont les comptes ont été reclassés au sein du segment depuis les résultats annuels 2024. En excluant ces effets, le chiffre d'affaires du segment s'établirait en hausse de 26 M€ (+1,8 %).

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au cours des 9 premiers mois, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de 21,8 % (+201 M€), à 1 125 millions d'euros, en prenant en compte :

- ◆ le chiffre d'affaires d'Extime Duty Free Paris, d'Extime Travel Essentials et des Autres Boutiques et Bars & Restaurants, en hausse de 33 M€, 9 M€ et 2 M€ respectivement, portés notamment par la hausse du trafic, en particulier international (+5,5 %);
- ◆ le chiffre d'affaires de la publicité, en baisse de -11 M€, du fait de l'effet de base défavorable lié à la forte demande en 2024, liée aux JOP 2024;
- ◆ le chiffre d'affaires de **SDA Croatie**, désormais comptabilisé dans ce segment, pour 16 millions d'euros ;
- ◆ les autres produits commerciaux et d'hospitalité, en hausse de 152 M€, principalement sous l'effet de l'intégration du chiffre d'affaires de P/S et PEG acquises en octobre 2024, du reclassement des services d'hospitalité au sein de ces produits depuis les résultats annuels 2024.

Le chiffre d'affaires des **parcs et accès** est en hausse de 0,7 % (1 M€), à 137 millions d'euros. L'effet de hausse du trafic est partiellement compensé par le report de certains passagers vers les transports en commun, notamment la ligne 14 du métro, desservant Paris-Orly depuis le mois de juin 2024.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 7,1 % (+11 M€), à 166 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aérogares) est en hausse de 6,0 % (+9 M€), à 159 millions d'euros.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en baisse de -65,7 % (-44 M€), à 23 millions d'euros du fait :

- ♦ de la baisse des recettes issues des refacturations d'études et travaux relatifs aux projets SGP (Société des Grands Projets) notamment dans la mesure où la station de Métro Aéroport d'Orly a été livrée en juin 2024 ;
- ♦ du reclassement des activités d'hospitalités vers la ligne « Autres produits commerciaux et d'hospitalité » depuis les résultats annuels 2024.

### Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	5/2024
Chiffre d'affaires	274	251	+23 M€	+9,2 %
Chiffre d'affaires externe	233	220	+13 M€	+5,9 %
Terrains	97	93	+4 M€	+4,3 %
Bâtiments	92	84	+8 M€	+9,5 %
Autres	44	43	+1 M€	+2,3 %
Chiffre d'affaires interne	41	31	+10 M€	+32,3 %

Au cours des 9 premiers mois de 2025, le **chiffre d'affaires du segment Immobilie**r, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 9,2 % (+23 M€), à 274 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de 5,9 % (+13 M€), à 233 millions d'euros, du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers en 2024 et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers, malgré le ralentissement des indices de référence.

Le **chiffre d'affaires interne** est en hausse de 32,3 % (+10 M€), à 41 millions d'euros.

### International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	25/2024
Chiffre d'affaires	1 631	1 482	+149 M€	+10,1 %
ADP International	241	235	+6 M€	+2,6 %
dont AIG	230	212	+18 M€	+8,5 %
TAV Airports	1 389	1 231	+158 M€	+12,8 %

Au cours des 9 premiers mois de 2025, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de 10,1 % (+149 M€), à 1 631 millions d'euros.

Par rapport à la même période en 2024, le segment n'intègre plus ADP Ingénierie, cédée en octobre 2024, et SDA Croatie, dont les comptes ont été reclassés dans le segment Commerces & Services depuis les résultats annuels 2024. En excluant ces effets, le chiffre d'affaires s'établirait en hausse de 176 M€ (+12,1 %).

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de 12,8 % (+158 M€) à 1 389 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de 5,2 % du trafic de TAV Airports et des hausses des prix des services rendus. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :

- ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment BTA (restauration aéroportuaire) en hausse de 45,3 % (+51 M€), Havas (assistance en escale) en hausse de 9,3 % (+21 M€), TAV IT en hausse de 38,0 % (+13 M€) et TAV OS (salons aéroportuaires) en hausse de 9,1 % (+12 M€);
- ◆ les actifs aéroportuaires internationaux de TAV Airports, notamment en Géorgie, en hausse de 13,6 % (+13 M€) et à Almaty, en hausse de 2,5 % (+9 M€).

Le chiffre d'affaires d'**AIG** s'établit à 230 millions d'euros, en progression, porté par la bonne dynamique du trafic (+7,5 %) malgré l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient en juin, ainsi que par une performance commerciale solide, notamment grâce à des évolutions réglementaires favorables pour les activités *duty free*.

### **Autres activités**

(en millions d'euros)	9M 2025	9M 2024	Var. 202	5/2024
Produits	124	138	-14 M€	-10,1 %
dont Hub One	117	122	-5 M€	-4,1 %

Au cours des 9 premiers mois de 2025, le **produit du segment Autres activités** est en baisse -10,1 % (-14 M€) à 124 millions d'euros, en raison notamment de la fin de certains contrats d'Hub One et de la livraison d'un projet par Hologarde.

## Évolution du trafic des 9 premiers mois 2025

## Trafic Groupe<sup>9</sup>

	Passagers	Var. 2025/2024	Mouvements	Var. 2025/2024
Paris-CDG	54 500 290	+3,0 %	356 666	+2,9 %
Paris-Orly	26 712 460	+4,7 %	163 641	+4,3 %
Total Paris Aéroport	81 212 750	+3,5 %	520 307	+3,3 %
Antalya	31 334 474	+1,6 %	182 256	+1,6 %
Almaty	9 098 635	+6,6 %	72 193	+6,2 %
Ankara	10 464 382	+5,8 %	66 643	+3,6 %
Izmir	9 586 467	+8,7 %	58 757	+9,1 %
Bodrum	3 762 108	+1,6 %	23 198	+0,6 %
Gazipasa	802 596	-1,8 %	5 163	-6,0 %
Médine	8 507 537	+6,6 %	56 658	+3,4 %
Tunisie	2 616 847	+9,5 %	17 451	+9,0 %
Géorgie	5 050 969	+15,5 %	47 738	+19,4 %
Macédoine du Nord	2 585 096	+6,2 %	20 141	+2,8 %
Zagreb	3 584 832	+9,8 %	39 297	+4,2 %
Total TAV Airports	87 393 943	+5,2 %	589 495	+4,9 %
New Delhi	57 298 941	-0,4 %	333 038	-0,2 %
Hyderabad	23 223 701	+14,4 %	158 254	+12,7 %
Medan	5 296 324	-1,6 %	39 422	-1,7 %
Goa	3 632 548	+3,1 %	25 398	+5,1 %
Total GMR Airports	89 451 514	+3,1 %	556 112	+3,3 %
Santiago du Chili	19 918 753	+3,0 %	121 747	+0,1 %
Amman	7 302 682	+7,5 %	59 268	+4,7 %
Madagascar <sup>10</sup>	986 877	+18,1 %	10 931	+19,4 %
GROUPE ADP	286 266 519	+4,0 %	1 857 860	+3,7 %

Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le <u>site internet de la société</u>. Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

## Trafic à Paris Aéroport:

### Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le <u>site</u> <u>internet de la société</u>.

	Part du trafic	Var. 2025/2024
France métropolitaine	10,6 %	-2,3 %
DROM/COM	4,6 %	+3,4 %
Espace Schengen	36,9 %	+2,8 %
Royaume Uni et UE hors Schengen <sup>11</sup>	5,6 %	+1,8 %
Autre Europe	2,8 %	+13,4 %
Europe	45,2 %	+3,3 %
Afrique	13,8 %	+5,5 %
Amérique du Nord	12,0 %	+2,0 %
Amérique Latine	2,9 %	+11,4 %
Moyen-Orient	5,1 %	+8,6 %
Asie-Pacifique	5,9 %	+8,0 %
Autre International	39,6 %	+5,5 %
Paris Aéroport	100,0 %	+3,5 %

	9M 2025	Var. 2025/2024
Taux de correspondance	20,1 %	-0,6 pt
Taux de remplissage	84,8 %	+0,2 pt

Le trafic avec la Bulgarie et la Roumanie était comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'au mois de mars 2024 inclus. Il est désormais comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen depuis le mois d'avril 2024.

### Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2025-2026

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025.

Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à toute crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin février 2024.

Le dernier ajustement apporté à ces éléments, portant sur la politique de distribution du dividende, a eu lieu le 30 juillet 2025, dans le cadre de la publication des résultats semestriels 2025 (voir ci-après, et <u>communiqué</u>). Les autres hypothèses, objectifs et prévisions relatifs à l'année 2025 demeurent inchangés depuis le 19 février 2025, dans le cadre de la publication des résultats annuels 2024 (voir <u>communiqué</u>).

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers 2025.

	2025
Hypothèse de trafic à Paris Aéroport % de croissance par comparaison à 2024	Croissance de <b>+2,5 % à +4,0 %</b>
CA / Pax Extime Paris % de croissance par comparaison à 2023 <sup>12</sup>	Croissance de <b>+4,0 à +6,0</b> % par comparaison à <u>2023</u> soit un niveau compris entre 31,8 € et 32,4 €
EBITDA courant % de croissance par comparaison à 2024	Croissance supérieure à +7,0 %
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	Jusqu'à <b>1,4</b> milliard d'euros
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	Jusqu'à <b>1,0</b> milliard d'euros
Ratio Dette financière nette / EBITDA courant incl. croissance ciblée à l'international	3,5x - 4,0x
<b>Dividende</b> en % du RNPG au titre de l'année 2025, versé en 2026	Taux de distribution de <b>60 %</b> <b>Plancher à 3,00 € par action</b> (voir ci-dessous)

Le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris, dans sa séance du 30 juillet 2025, a décidé de proposer, sous réserve de l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale, l'ajustement de la politique de distribution du dividende de 60% du résultat net part du groupe au titre de 2025, en introduisant un plancher de 3,00 euros par action. L'introduction de ce plancher dans la politique de dividende du groupe pour 2025 apporte aux actionnaires, sous réserve de leur décision en assemblée générale, un rendement minimum en limitant le risque de volatilité à la baisse sur les dividendes.

<sup>12</sup> CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

### Calendrier financier<sup>13</sup>

#### Conférence des 9 premiers mois 2025

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **vendredi 24 octobre 2025 à 8h00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le <u>site internet du Groupe ADP</u>:

- ◆ Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : <u>webcast (en anglais)</u>
- ◆ L'inscription pour participer à la session de questions-réponses est disponible au lien suivant : inscription à l'appel

#### Proposition de contrat de régulation économique

- ♦ Période d'embargo du 10 novembre au 10 décembre 2025
- ◆ Publication d'un document public de consultation et avant-projet de contrat 10 décembre 2025
- ◆ "Investor Teach-In": présentation de la proposition de contrat de régulation économique aux investisseurs et analystes financiers (en anglais) Paris 11 décembre 2025

#### **Publications financières**

- ◆ Prochaine publication de trafic Trafic du mois d'octobre 2025 Publication le lundi 17 novembre 2025
- ◆ Résultats annuels 2025 Publication le mercredi 18 février 2026
- ◆ Assemblée générale des actionnaires<sup>14</sup> 21 mai 2026

L'agenda financier complet est disponible sur le site internet de la société.

### Déclarations prospectives

Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans ce document. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les évènements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entrainer des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le dernier document d'enregistrement universel publié et déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) et, le cas échéant, dans le dernier rapport financier semestriel. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse <a href="https://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ou celui d'Aéroports de paris à l'adresse <a href="https://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ou celui d'Aéroports de paris à l'adresse <a href="https://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ou celui d'Aéroports de paris à l'adresse <a href="https://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ou celui d'Aéroports de paris

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de ce document.

### **Définitions**

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <a href="https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf">https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf</a>.

### Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2024, il a accueilli près de 364 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont plus de 103 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont près de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 158 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 342 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur <a href="www.groupe-adp.com">www.groupe-adp.com</a> | Magana Groupe ADP | Im Groupe ADP groupeadp.fr

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sous réserve de modifications.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sous réserve de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'Administration.

#### Annexe 1 - Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe: https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf.

### **Indicateurs financiers:**

- ◆ L'EBITDA courant (précédemment désigné « EBITDA ») correspond à la mesure de la performance opérationnelle d'Aéroports de Paris et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles, à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels
- ◆ La marge d'EBITDA est le ratio correspondant au rapport : EBITDA courant / Chiffre d'affaires.
- ◆ L'endettement financier brut tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ L'endettement financier net (ou dette financière nette) tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ L'endettement financier net ajusté (ou dette financière nette ajustée) tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier net diminué des justes valeurs d'instruments dérivés consentis à des tiers et dont l'exercice ne représente pas une sortie de trésorerie.
- ◆ Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA courant est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

### Indicateurs opérationnels:

- ◆ Le CA / Pax Extime Paris ou Chiffre d'affaires par passager Extime Paris correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y-compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A la date du présent communiqué, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après. L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le <u>site internet de la société</u>.

Sous-groupe	Aéroport	Pays
Paris Aéroport	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
TAV Airports	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
	Ohrid	Macédoine du Nord
	Zagreb	Croatie
GMR Airports	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
ADP International	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar